



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 7
Quorum : 15

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 10 octobre 2023.

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Ludovic COQUILLAT - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTIUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU.

Secrétaire de séance :
Viviane NAUDIN

PROCURATIONS : Marjorie MINUTOLO à Virginie DEFRANCE - Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Pierre-Yves CHABAUD à Alain TARRINI - Virginie DELEAU à Patricia MICHEL - Marie-Thérèse FOURNIER à Pascale COSTIOU - Evelyne DOMANICO à Claude PIGNOL - Jérôme ORGEAS à Jocelyne BONTIUX.

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_53_2024

Objet : Convention de mise à disposition d'une patinoire entre les communes de Gémenos et Roquefort-la Bédoule

Rapporteur : Diane LAMOTTE

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que la commune de Gémenos propose de mettre à disposition de la commune, leur patinoire du 10 au 23 décembre 2023.

Ce matériel sera mis à disposition gratuitement et permettra à la commune de Roquefort-la Bédoule d'offrir une activité supplémentaire aux enfants.

Le rapporteur précise qu'à ce titre, il convient de fixer, par voie de convention, les conditions de mise à disposition.

VU l'article 1875 du Code Civil,

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : APPROUVE la convention de mise à disposition de matériel entre la commune de Gémenos et celle de Roquefort-la Bédoule telle que présentée au Conseil Municipal,

Art.2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour : 29 (Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Jérôme ORGEAS - Pascale COSTIOU)

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 17 octobre 2024.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA



La Secrétaire de séance
Viviane NAUDIN



AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20241021-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-10-2024

Publication le : 21-10-2024



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA